



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **28 juin 2010**

Délibération n° 2010-1620

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 2°**

objet : **Lyon Confluence - Bilan de la concertation préalable à l'opération Lyon Confluence 2° phase et à la révision simplifiée n° 9 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Débat sur les orientations du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement**

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mmes Pesson, Pierron, MM. Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mmes Vallaud-Belkacem, Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Pédrini (pouvoir à Mme Gelas), M. Sécheresse (pouvoir à M. Kabalo), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Blein (pouvoir à Mme David M.), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à M. Arrue), MM. Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à Mme Levy), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Cochet (pouvoir à M. Forissier), Mme Dagorne (pouvoir à M. Dumas), MM. Fournel (pouvoir à Mme Besson), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Havard (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Hugué), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Palleja, Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Petit (pouvoir à M. Meunier), Pili (pouvoir à M. Longueval), Pillon (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Sturla), Thévenot (pouvoir à M. Gignoux), Vaté (pouvoir à M. Quiniou), Vergiat (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Pillonel, Turcas.

Séance publique du 28 juin 2010**Délibération n° 2010-1620**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Lyon Confluence - Bilan de la concertation préalable à l'opération Lyon Confluence 2° phase et à la révision simplifiée n° 9 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Débat sur les orientations du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

1° - Rappel du contexte

Le projet Lyon Confluence poursuit, depuis l'origine, les quatre objectifs essentiels suivants :

- construire un morceau de ville dans lequel chacun aimerait vivre, travailler et se détendre,
- organiser une vie urbaine en harmonie avec le patrimoine fluvial et paysager,
- étendre la centralité lyonnaise historique à toute la Presqu'île en liaison et en complémentarité avec Gerland ainsi que les communes du sud-ouest,
- intégrer ce nouveau morceau de ville dans l'agglomération, notamment avec des évolutions sensibles du réseau routier, ferroviaire et de transports en commun.

Le 21 janvier 2003, par la délibération n° 2003-0946 créant la ZAC Lyon Confluence première phase, la Communauté urbaine de Lyon décidait d'engager une première étape de réalisation du projet urbain global Lyon Confluence qui visait à engager, de manière décisive, la mutation de ce territoire stratégique.

Cette première phase du projet Lyon Confluence est en cours de réalisation sur les emprises foncières qui se sont libérées prioritairement côté Saône.

Le déclassement du site du Marché d'intérêt national (MIN) prononcé par arrêté préfectoral le 7 décembre 2006 et sa libération effective en janvier 2009 ont permis d'approfondir la réflexion sur l'aménagement d'une deuxième phase.

Ce projet Lyon Confluence 2° phase s'inscrit dans l'objectif de répondre à l'ambition de créer, dans ce secteur sud de la Presqu'île, un quartier à caractère de centre-ville constitué d'un tissu urbain contemporain, diversifié, intense et attractif ouvert sur un système d'espaces publics d'agrément, de loisirs et de détente.

Par délibérations en date des 9 juillet et 10 septembre 2007, le conseil de Communauté a autorisé monsieur le Président à ouvrir la concertation préalable de l'opération d'aménagement Lyon Confluence 2° phase.

Par délibération en date du 24 septembre 2008, le conseil de Communauté a décidé que les objectifs et les modalités de la concertation préalable définis pour l'opération d'aménagement Lyon Confluence, par les délibérations des 9 juillet et 10 septembre 2007, le sont également au titre de l'article L 300-2 a) du code de l'urbanisme, en vue de la révision simplifiée du Plan local d'urbanisme (PLU).

La présente délibération a pour objet le bilan global de la concertation préalable ouverte dans le cadre de l'opération Lyon Confluence afin d'engager une nouvelle phase opérationnelle sur ce territoire et la révision simplifiée du PLU.

2° - Les objectifs du projet urbain soumis à la concertation préalable

Les objectifs du projet urbain de Lyon Confluence 2° phase s'inscrivent dans le cadre des objectifs généraux définis par la collectivité et visent plus précisément à :

- renforcer les fonctions de centralité de l'agglomération,
- offrir au plus grand nombre un projet de ville accueillant,
- construire 50 à 55 % de logements en privilégiant le logement intermédiaire,
- favoriser la mixité des programmes et de la morphologie urbaine,
- permettre l'innovation et la créativité pour mieux répondre aux objectifs de développement durable,
- consolider les continuités avec l'existant,
- gérer l'interface avec l'autoroute et le quai Perrache et améliorer les franchissements en direction de Gerland.

3° - La concertation préalable : principes et modalités

L'élaboration du projet urbain s'est appuyée sur un dispositif de concertation inscrit dans une démarche durable et qui visait à installer une relation de travail et de confiance avec les habitants et les acteurs de la société civile et à mettre en place une démarche interactive entre habitants, experts, élus et aménageurs avant même la finalisation du projet urbain.

La concertation a débuté en septembre 2007 et s'est achevée le 17 mai 2010. Elle s'est déroulée par étapes.

Dès septembre, habitants, associations locales et autres personnes concernées ont eu la possibilité de prendre connaissance des objectifs poursuivis pour cette opération d'aménagement et de formuler leurs observations dans les cahiers de concertation déposés dans les mairies d'arrondissement de Lyon 2°, Lyon 5°, Lyon 7°, à la mairie de la Mulatière, à la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence, à l'Hôtel de ville de Lyon, direction de l'aménagement urbain, ainsi qu'à l'hôtel de la Communauté urbaine de Lyon 20, rue du Lac à Lyon 3°.

Le dossier initial mis à la disposition du public comprenait :

- un plan de situation,
- un plan du périmètre de la concertation,
- un document explicatif présentant les objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations des personnes concernées.

Il a été mis à jour à trois reprises puis complété par l'étude d'impact et l'avis formulé par l'Autorité environnementale représentée par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Rhône-Alpes.

Pour faire vivre la concertation, avant et pendant la conception du projet urbain, la Maison de la Confluence, au cœur du territoire, a été pendant 30 mois le lieu d'écoute et d'échanges, "l'atelier du projet". Elle a été le lieu d'expositions de présentation du projet, de réunions publiques, de mise à disposition de différents supports d'expression pour que les habitants puissent formuler leur avis. Un site web interactif (www.laconfluenceonendiscute.fr) a été mis en ligne informant le public sur le projet et leur permettant également d'exprimer leur avis.

La concertation s'est déroulée en plusieurs étapes successives alternant périodes de propositions de projet et périodes d'écoute et d'échanges.

De septembre 2007 à mars 2008, la concertation professionnelle s'est déroulée auprès des acteurs socio-professionnels et associatifs. A l'issue de six ateliers, a été dressé un bilan-diagnostic précisant les attentes en matière d'ambition et de valeurs du projet.

De mai à octobre 2008, attentes et contraintes pour concevoir la ville du XXI^e siècle : une première exposition consacrée aux enjeux de la ville de demain a ouvert ses portes au public avec maquettes, images, schémas et projections.

D'octobre 2008 à avril 2009, une période d'approfondissement a été engagée. L'exposition et le site web mis à jour ont précisé les premières propositions d'aménagement - le quai Perrache requalifié, la place centrale, le pont des Girondins - lesquelles ont donné lieu à deux ateliers.

De mai à novembre 2009, une nouvelle période d'écoute et d'échanges a fait remonter de nouveaux questionnements des habitants à l'équipe d'urbanistes et paysagistes.

De décembre 2009 à mai 2010, les grandes lignes du projet ont été présentées publiquement et approfondies et mises au point à travers deux ateliers. Une nouvelle exposition, un journal et un film détaillant les composantes du projet ont été mis à la disposition du public.

A des rythmes différents, la concertation menée à grande échelle et sur un temps long a favorisé l'appropriation d'un sujet complexe et conduit à adapter, par étapes, les contours des études menées dans la période.

4° - Recueil des avis du public : moyens et résultats

3 620 contributions ont ainsi été recueillies dont 15 en mairies. (1 à la mairie de la Mulatière, 4 à la mairie du 2^e arrondissement, 9 à la SPLA Lyon Confluence, 1 à la mairie de Lyon).

17 906 visiteurs ont été reçus à la Maison de la Confluence dont 8 079 visiteurs individuels et 9 827 visiteurs en groupes.

Les sites web ont accueilli 315 210 visiteurs.

Un document de synthèse de la démarche de concertation à la Maison de la Confluence figure en annexe à la présente délibération. Il présente les moyens et outils mis en œuvre pour informer le public et recueillir les observations, la synthèse de l'ensemble des contributions recueillies classées par thèmes et les réponses apportées aux attentes des habitants.

5° - Les principales attentes et préoccupations des habitants, associations locales et autres personnes concernées

Les observations portées sur les registres et l'ensemble des échanges établis à la Maison de la Confluence ont permis de faire émerger les attentes et les préoccupations du public, notamment sur les principales thématiques suivantes :

- *un quartier végétalisé* : le public souhaite une ville où la nature ait toute sa place en accompagnement de la densité souhaitée dans le futur quartier et bien acceptée par les habitants. La végétation parce qu'elle apporte de la fraîcheur en été et un confort visuel est perçue comme un élément de bien-être en ville,

- *un quartier apaisé et sécurisé* : les habitants se prononcent pour une limitation de la place de la voiture, sans en exclure l'usage. Ils souhaitent que le quartier ne soit pas conçu pour et autour de la voiture. Les modes doux et les cheminements piétons devront être privilégiés. Le déclassement de l'autoroute est à nouveau plébiscité, l'infrastructure étant perçue comme une contrainte forte et un obstacle au projet,

- *un quartier pour tous* : les contributions mettent en avant le souhait de voir grandir un quartier offrant donc une grande diversité de logements permettant d'accueillir une mixité sociale et générationnelle,

- *un quartier ouvert et accessible* : la faiblesse actuelle des liaisons entre la Confluence et le reste de la ville est soulignée. Des liaisons est-ouest (Gerland, La Mulatière) et nord-sud doivent être renforcées. Elles sont considérées comme des éléments indispensables à prendre en compte dans le projet,

- *un quartier vivant et animé* : les contributions soulignent le souhait de la part du public d'avoir un quartier animé qui organise une diversité des fonctions : commerces et services de proximité, en pied d'immeubles, pour lesquels les habitants sont force de proposition, équipements publics répondant aux besoins locaux mais aussi à des besoins d'agglomération,

- *prendre en compte l'histoire et l'identité du quartier* : les habitants, au travers de leurs observations, ont marqué leur attachement au passé et à l'histoire du site, celle du marché de gros en fait partie. La conservation d'une partie du patrimoine est préférée à la "table rase".

6° - Des réponses apportées aux attentes formulées

Des réponses aux attentes formulées par le public ont d'ores et déjà été intégrées aux principes d'aménagement présentés pendant la concertation, et notamment au travers des propositions suivantes :

- un plan des déplacements, intégrant des liaisons modes doux, larges trottoirs, voiries partagées, pistes et bandes cyclables, liaisons transversales vers Gerland par passerelles modes doux, des voies de desserte soit en zones 30 kilomètres par heure, soit en secteur partagé,

- des dispositions de stationnement qui visent à maîtriser la présence de la voiture dans le quartier et à inciter fortement à l'utilisation des modes de déplacements alternatifs avec un accompagnement de l'organisation du réseau de transport en commun de surface,

- la création de nouveaux liens pour franchir les cours d'eau, relier les quartiers entre eux et ouvrir la Presqu'île sur le territoire de l'agglomération,

- une morphologie urbaine dense, acceptant des hauteurs de bâti diversifiées, exceptionnellement, de très grandes hauteurs, qui permet le renforcement de la mixité sociale et fonctionnelle dans le quartier tout en ménageant des espaces libres fortement végétalisés. Ces objectifs vont se traduire par une trame urbaine et des principes d'implantation et de gabarit qui sont présentés dans le rapport de présentation du dossier de création,

- une composition urbaine qui favorise le développement de la ville "marchable" au travers du bâti,

- la requalification du quai Perrache, vitrine du projet sur le Rhône, en tenant compte de la nécessaire recherche d'un abaissement des nuisances sonores pour le quartier,

- la création d'espaces publics conviviaux à différentes échelles : le champ, les cours jardinés, la place centrale.

- la reconversion d'une partie des bâtiments du Marché d'intérêt national (MIN) intégrée au tissu urbain.

7° - Nécessité de réviser le plan local d'urbanisme (PLU)

Dans l'attente des réflexions sur la nécessaire révision du PLU, le PLU approuvé le 11 juillet 2005 avait identifié le site de Lyon Confluence comme devant accueillir un nouveau projet de développement.

Il a donc été inscrit un périmètre d'attente de projet, au titre de l'article L 123-2-a du code de l'urbanisme.

En parallèle, avec cette disposition transitoire, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) soulignait la nécessité dans ce périmètre de préparer les étapes ultérieures du projet Confluent, sans grever le fonctionnement des activités actuellement en place : en n'autorisant que des extensions très limitées des activités existantes et en favorisant le maillage à terme des voies du quartier.

Il s'agissait de s'adapter aux seules nécessités de fonctionnement ou d'extensions limitées utiles au marché de gros, qui y poursuivait alors ses activités, dans l'attente de leur transfert et de la reconversion du site.

Les dispositions réglementaires existantes, et qui prévalent aujourd'hui au PLU, se traduisent donc principalement par un zonage UI, zone spécialisée à vocation économique.

Il convient donc d'intégrer dans la révision simplifiée les grandes thématiques du projet qui répondent à un intérêt général pour l'agglomération.

Les orientations générales du PADD devant donc être redéfinies pour ce territoire, il convient, en vertu des articles L 123-13 et R 123-21-1 du code de l'urbanisme, et après avoir tiré ci-avant le bilan de la concertation préalable engagée le 24 septembre 2008, de poursuivre la procédure de révision simplifiée du PLU.

Les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du futur PLU révisé, telles qu'elles sont proposées au Conseil dans un document distinct, sont à présent, en vertu de l'article L 123-9 du code de l'urbanisme, soumises à débat au sein du conseil de Communauté.

8° - La clôture de la concertation

La fin de la concertation préalable au titre de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme sur Lyon Confluence est intervenue le 17 mai 2010 à 17 heures.

Le bilan montre comment les 30 mois de concertation ont nourri le projet, mis en lumière les préoccupations des habitants et permis de concevoir un projet urbain répondant à la plupart des attentes. Aucun sujet n'a été évacué des débats qui ont été conduits par étapes pour dégager les grands principes d'aménagement "durable" de la Ville. Il ressort de ces échanges et des observations une appréciation globale positive des grands principes d'aménagement tels que présentés pendant la concertation.

Cette délibération clôt la concertation sur le projet Lyon Confluence 2° phase permettant à la Communauté urbaine d'engager la définition de règles d'urbanisme révisées et la réalisation de la deuxième phase opérationnelle.

Au-delà du cadre légal de l'article L 300-2, la communication avec le grand public sur l'avancement du projet sera poursuivie afin de recueillir les souhaits, les remarques et les suggestions des citoyens concernés par le projet. Le lieu de cette concertation et de cette information maintenues en permanence sera situé dans les locaux de la SPLA Lyon Confluence.

L'opération d'aménagement Lyon Confluence 2° phase sera réalisée sous forme de zone d'aménagement concerté (ZAC). La création de celle-ci fera l'objet d'une délibération distincte ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de la concertation préalable à l'opération Lyon Confluence 2° phase et à la révision simplifiée du PLU.

2° - Prend acte des échanges lors du débat sans vote sur le PADD du PLU.

3° - Décide de poursuivre la mise en œuvre de l'opération Lyon confluence 2° phase sur la base des objectifs et des principes d'aménagement tels qu'ils ont été arrêtés après avoir été enrichis lors de la concertation.

4° - Précise que :

a) - le dossier définitif du projet, matérialisé par le dossier de création qui sera approuvé par délibération distincte, est tenu à la disposition du public,

b) - cette délibération et le dossier correspondant seront transmis à monsieur le Préfet du département du Rhône et de la région Rhône-Alpes et notifiés aux maires des communes concernées de la Communauté urbaine,

c) - la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois au siège de la Communauté urbaine et dans les mairies des communes et arrondissements concernés de la Communauté urbaine.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2010.